

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 04 avril 2023**  
Convocation du 28 mars 2023

**N° 2023\_04\_017**

**Objet : Enfance Jeunesse - demande de subvention CAF à la préfiguration d'un Accueil Jeune**

Le 4 avril 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, au Siège la communauté de communes, Salle du conseil sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Marie-Jo RANCHIN en remplacement de Bernard CONSTANT

Absents excusés : Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Bernard CONSTANT Thierry BESANCENOT, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Patrick MEYCELLE

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL

Secrétaire de Séance : Maryse RABIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre :                    pour : 37                    abstention :

**Guy Clément, Vice-Président à l'enfance, jeunesse, action sociale, culture, sport et patrimoine** rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est engagée via la Convention Territoriale Globale à développer son offre d'accueil en direction de la jeunesse (11-17 ans) par la mise en place d'un accueil labellisé « Accueil Jeune » dispensé par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport.

Cet accueil permettra un fonctionnement plus en adéquation avec les besoins des jeunes qui ne se retrouvent pas dans un accueil de loisirs enfant, une plus grande flexibilité dans le taux d'encadrement et une valorisation de la Prestation de Service CAF.

Cette labélisation a un cahier des charges :

- Accueil inconditionnel
- Niveau de formation des animateurs
- Locaux adaptés
- Passerelle avec d'autres dispositifs de prévention (Promeneurs du Net)

Pour ce faire, la Caisse d'Allocations Familiales accompagne cette démarche via une subvention spécifique pour l'année 2023.

Cette subvention est une aide à la formation des agents et à l'aménagement des accueils jeunes afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Montant de la subvention : 50 % des frais de formation et d'aménagement plafonnée à 10 000 €

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur la demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 007-200039808-20230404-2023\_04\_017-DE

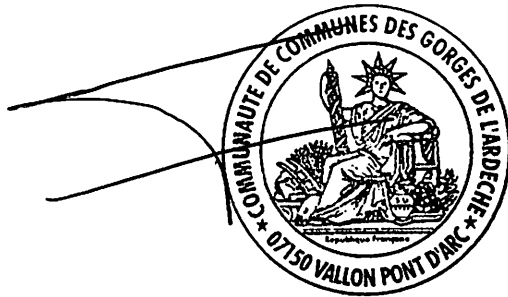
SLOW

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise le Président à demander ladite subvention.**

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Maryse RABIER